



DÉLIBÉRATION

du 13 septembre 2022

Présents : 20 Excusés : 7 3 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURIJON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Ludovic LEDUC, Mme Marina LUCAS, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Maria COURTAY, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD), M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à Philippe THIBAUDEAU), M. Jérôme LECERF, Mme Rosalie OUTIN,</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 07 septembre 2022</p>
Délibération n°22.5.1	<p><u>FINANCES</u></p> <p><i>Cession du Lot 18 – Lot Cœur de Bourg à HABITAT 44 – Réalisation de 5 logements sociaux</i></p>

Madame Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 29 mars 2022 décidant du rachat par la Commune du foncier (parcelle cadastrée secteur AB 652 p, 635 p, 139 et 140) appartenant à DOUILLARD Constructions pour la réalisation de 5 logements collectifs (2 T3 et 3 T4) pour une surface habitable (SH) de 371 m² selon le permis de construire du 23 juillet 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de revendre le lot 18 à HABITAT 44 pour réaliser l'opération immobilière dans les conditions initiales du permis de construire délivré en juillet 2019. Le Conseil d'Administration d'HABITAT 44 a approuvé par délibération du 25 avril 2022 les conditions de cette cession.

Un avis des Domaines sur la valeur vénale du bien a été sollicité par HABITAT 44 en date du 31 mai 2022.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu la délibération sus-visée et le courrier adressé à la commune par HABITAT 44 le 11 juillet 2022,

Vu la présentation à la commission des FINANCES,

Vu l'avis des Domaines en date du 31 mai 2022,

Vu l'Article L2121-29 du CGCT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **CÈDE** à HABITAT 44 les parcelles sus-visées du Lot 18 du lotissement du Cœur de Bourg pour y édifier 5 logements sociaux aux conditions suivantes :

- SP de 371 m² X 33€ HT/M² = 12 243 € HT
- TVA de 10 % en sus.
- Acte à rédiger en l'Étude Notaires et Conseils à ANCENIS ST-GÉRÉON, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre »

Nadine YOU,
Maire

